

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le 13/07/2026

ID : 001-210101895-20260706-DEL26_61-DE

**N° 26 / 61****SEANCE DU 06 JUILLET 2026****Nombre de Membres**

En Exercice : 15
Présents pour le vote : 15
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 juin 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absents ou excusés :

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Convention prestation de service « Aide aux transports pour soins médicaux et para médicaux ».

Monsieur le Maire fait part du diagnostic élaboré sur le Territoire de Terre Valserhône par l'Observatoire Régional de Santé en 2022 ; puis sur le travail collégial du Contrat Local de Santé porté par Terre Valserhône l'Interco (TVI) et l'ARS ensuite, il est apparu que pour de nombreux habitants, se déplacer pour avoir accès aux soins pouvait être une vraie difficulté et un réel frein à l'accès aux soins.

Au regard du nombre de praticiens, généralistes ou spécialistes, exerçant sur la commune d'INJOUX-GENISSIAT ou sur la ville centre de VALSERHONNE et la difficulté à obtenir un rendez-vous, il expose la possibilité de mettre en place un service de transport à la demande à compter du 1^{er} août 2026.

Il présente la convention et le règlement qui fixent les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de ce service à compter du 1^{er} août 2026 pour assurer le transport à la demande en direction de rendez-vous médicaux ou paramédicaux en cabinet ou en centre hospitalier, à l'attention des personnes remplissant les conditions énumérées dans le règlement et résidant sur la commune d'INJOUX-GENISSIAT, dans l'impossibilité de se déplacer, sans prise en charge financière, même partielle, de tout autre organisme et ceci dans un rayon de 60 km.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Approuve** la convention et son règlement en annexes à intervenir avec Monsieur Sébastien GENTIL-PERRET, agissant en qualité de Président de SASU TRANS'VALS, pour la mise en œuvre d'une prestation de service « Aide aux transports pour soins médicaux et para médicaux ».

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et la réalisation de la convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ